



Déclaration de l'Union Snui/Sud Trésor Solidaires , de la CGT Finances Publiques, de FO DGFIP du 94 à Monsieur Vincent Mazaauric, Directeur adjoint chargé de la gestion publique, lors de sa visite du centre régional des pensions de Créteil le 2 juillet 2010.

Monsieur le Directeur,

Pendant que l'administration, en affichage, semblait concentrer son attention sur la mise en place des SIP, des PRS, des DLU, des DRFiP, elle laminait en profondeur les missions hier dévolues à la DGCP et l' on est en droit de se demander si en 2012, date de la fin de l'opération de fusion de la DGI et de la DGCP, les missions de gestion publique seront encore exercées par les agents de la DGFIP.

Mais, rien n' est moins sûr !

Depuis la création du Service des Retraites de l'Etat en août 2009, les plus grandes inquiétudes pesaient sur la pérennité des centres régionaux de pensions en métropole, mais ce n'est que le 8 mars dernier que nous avons eu confirmation de la nouvelle cartographie et de l'annonce de la suppression pure et simple de 13 d'entre eux d'ici le 31 décembre 2011, dont celui de Créteil au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Inutile de chercher dans ce choix une quelconque logique géographique ou un souci de meilleur service rendu à l' usager.

Seule la nécessité de satisfaire la recherche de gains de productivité donc de suppressions d' emplois inhérentes à la RGPP semble servir de curseur.

Depuis 2007, la cible était évaluée à 300 emplois à supprimer dans la chaîne des pensions. Impossible à faire sans restructurer profondément, l' ORE (Outil de Répartition des Emplois) n'y suffisant pas.

Il fallait simplement trouver où les supprimer. Aujourd' hui, avec la disparition des 13 CRP, ce sont plus de 200 emplois qui vont disparaître, pour la majorité dans l' Est de la France.

Le choix des CRP à éliminer s' est effectué sur deux critères:

la taille du centre et l' attractivité du département.

Ce terme-là, selon les objectifs de la centrale est employé dans des sens contradictoire. Pour exemple, dans la même période, Créteil est jugé, à la fois, très attractif pour la mise en place du CSP et du SFACT, mais pas du tout pour le CRP.

Là aussi ni l' intérêt du pensionné, ni l' équilibre géographique, ni même une quelconque considération d' aménagement du territoire n' ont été pris en compte.

A force de suppressions d' emplois, tout comme pour les trésoreries, l' administration a décrété des seuils de viabilité.

Les plus petits doivent disparaître. A défaut de loi de la jungle, c' est la loi de la DGFIP qui s' applique.

Elle s'appuie sur une notion nouvelle qui a certainement de l'avenir devant elle pour justifier d'autres restructurations ou suppressions : le critère d'attractivité.

De fait l'administration rend responsable de la disparition de leur CRP, les départements pour lesquels les tableaux de mutations ne sont pas actuellement engorgés.

Drôle de logique qui nie les futures demandes, les évolutions de recrutement et qui oppose expression des besoins sociaux et implantation des services publics à des considérations immédiates d'ordre démographique privant ainsi, selon la nature de la mission, des régions entières, voire des pans entiers du pays, de certains acteurs du service public.

C'est oublier les principes républicains et les obligations de l'Etat en matière de cohésion sociale, de solidarité des territoires et d'égalité de traitement des citoyens.

Peu importe que les pensionnés d'Alsace et Lorraine dépendent, via un centre d'appel physiquement établi à Rennes et Bordeaux, d'un centre de gestion des pensions situé à Limoges, ou encore que les pensionnés des Alpes-Maritimes et du Var dépendent de Toulouse et non de Marseille qui était beaucoup plus proche...

Ce n'est plus de la proximité, ce n'est pas plus de l'accessibilité ni une garantie de réponse rapide et fiable.

C'est délibérément un démantèlement du réseau, avec ses corollaires habituels : front et back office (éléments propres à la culture de toutes les caisses de retraites), centres d'appels qui refusent de tenir compte des populations concernées, des besoins en matière d'appels ou de rendez-vous physiques.

C'est volontairement ignorer, pour des raisons budgétaires et idéologiques, la nécessaire relation humaine dans le suivi du dossier d'un certain nombre de pensionnés.

Pour nos organisations syndicales ces choix bafouent la qualité du service rendu par les agents des CRP, reconnue tant par l'administration que par les pensionnés.

Dans sa synthèse sur l'Etude de la relation avec l'usager, la DGFIP reconnaît que «l'accueil des usagers est assuré avec compétence et implication aussi bien au sein du SRE que des CRP, et les indicateurs disponibles reflètent un haut niveau de qualité.»

L'administration affirme tout aussi clairement que «l'un des objectifs de la réforme des pensions est d'organiser au niveau national le service rendu à l'usager» et que «cette action s'inscrit dans le cadre de la RGPP».

Pour l'administration le choix qui a été retenu «ne signifie pas que le travail était mal fait jusque là, sinon une solution plus radicale aurait été trouvée».

Les agents des CRP doivent considérer la restructuration du service des retraites de l'Etat comme une récompense de l'excellence de leurs prestations.

S'ils n'avaient été si bons, on ne parlerait plus de SCN mais d'Agence...

Ce danger-là est-il vraiment écarté et l'organisation proposée est-elle finalement si éloignée ?

Car demain si le projet retenu est appliqué, comment les Centres de gestion et de services retraites (tel sera désormais leur nom) qui devront absorber les dossiers des CRP disparus le feront ? avec quels moyens supplémentaires ?... Rien ne garantit finalement, ni leur pérennité, ni celle de la mission !

Depuis le début de la fusion, nos organisations syndicales ont exprimé leurs craintes et leurs inquiétudes sur l'avenir des missions de la gestion publique. Force pour nous est de constater que pendant ces deux ans, malgré les assurances de la Centrale, les réformes et les restructurations entreprises ne les confortent pas. Bien au contraire, elles les fragilisent, affaiblissent la qualité du service rendu, tant aux particuliers, qu'aux

institutionnels pour mieux les externaliser demain si l'envie politique de certains le décidait.

Ce projet de restructuration des CRP est inacceptable pour nous.

Cette évolution est néfaste pour le service rendu aux retraités de l'Etat et pour le régime des pensions.

Ce sujet ainsi que celui de Chorus étaient à l'ordre du jour du CTPC du 2 juin :

l'administration avait simplement besoin de les passer en CTPC afin de leur donner un « cadrage politique » !

En effet, lors des groupes de travail Chorus et SRE, tout avait déjà été dit par les organisations syndicales et malgré une opposition unanime, aucun changement de cap n'a été possible lors du CTPC.

Là aussi, P. Parini s'est employé à raconter de longues histoires sur l'avenir de ces services et des agents, mais sans rien changer aux projets initiaux fortement contestés.

Nos organisations syndicales insistent sur les conséquences pour les agents. C'est parfois à quelques mois d'un départ en retraite, ou peu après leur arrivée dans le réseau, que cette réforme va les obliger à se resituer professionnellement voire à démarrer une nouvelle carrière professionnelle, ce qui n'est pas sans conséquence sur la qualité de vie au travail, les nouvelles équipes de travail et les parcours professionnels (évaluation-notation, tableau d'avancement, liste d'aptitude,...).

Si la direction a accordé la garantie de maintien à résidence pour tous les agents qui le demanderaient, encore faut-il éviter toute « aimable pression » consistant à lui faire accepter ce que veut pour lui l'administration.

Sur ce sujet les organisations syndicales du département seront très vigilantes.

Pour conclure, la réalité de cette réforme a pour objectif de nouvelles suppressions d'emplois et un véritable dépeçage des services gestionnaires de nos pensions.